laTrompette



ROBERTO MACHADO NOA/LIGHTROCKET/GETTY IMAGES

La guerre du Canada contre les églises

Un pays qui héberge ceux qui s'enfuient de la persécution religieuse en est à présent l'auteur.

- · Daniel Di Santo
- 04/08/2021

Les forces de l'ordre de l'Alberta, au Canada, ont illégalement emprisonné trois dirigeants religieux depuis le début de l'année pour avoir organisé des services de culte en violation des directives de santé publique. D'autres églises ont vu leurs services illégalement interrompus, et toutes ont été frappées de lourdes amendes. Ces actions mettent en lumière une campagne de plus en plus intense contre la liberté religieuse au Canada.

Les gros titres internationaux se sont emparés de l'une de ces histoires des plus dramatiques. Artur Pawlowski, pasteur d'une église près de Calgary, en Alberta, est devenu célèbre après une vidéo virale du 4 avril, dans laquelle une inspectrice de santé, accompagnée par des policiers sans un mandat, ont interrompu son service de Pâques. La vidéo montre le pasteur confrontant la police, leur disant de quitter la propriété, et les appelants « communistes » et « gestapo ».

- « J'ai grandi sous le communisme et mes grands-parents ont vécu sous les nazis », déclara Pawlowski auToronto Sun.
- « Ma famille échappa aux communistes en Pologne et arriva d'abord en Grèce et ensuite au Canada pour s'en éloigner. »

Pourtant, le calvaire de M. Pawlowski ne s'arrêta pas là.

Le 23 avril les Services de santé de l'Alberta ont obtenu une ordonnance du tribunal judiciaire, stipulant que « les forces de l'ordre sont autorisés à faire tout ce qui est nécessaire pour procéder à l'arrestation, y compris le recours à toute force raisonnable nécessaire pour procéder à l'arrestation et sans mandat d'entrer dans un lieu où, avec un motif valable, les organismes d'application de la loi croient que la personne fautive puisse être trouvée. » Le pasteur n'a été averti qu'une semaine plus tard.

Le 8 mai, Pawlowski et son frère furent arrêté. Cela se déroula sur une autoroute et fit venir plusieurs véhicules de police, une équipe d'intervention, et même un hélicoptère—un traitement coûteux, réservé normalement aux fuyards ou aux criminels dangereux qui résistent activement à une arrestation.

Pawlowski fut détenu en prison jusqu'au lundi. Pourtant, même sa libération ne se déroula pas sans un comportement illégal de la part du système judiciaire canadien.

Les avocats qui travaillaient à libérer Pawlowski avaient obtenu une ordonnance du tribunal judiciaire pour sa libération le 10 mai. L'ordre fut envoyé à la prison de Calgary où il était détenu. Mais la prison hésitait, en exigeant que deux ordonnances du tribunal soient obtenues, l'une pour le pasteur et l'autre pour son frère, Dawid. Lorsque cela fut fait, la prison refusa encore, affirmant qu'il y avait une faute d'orthographe dans le nom de son frère. Cependant, cela s'est avéré faux, parce que Dawid est simplement l'orthographe polonaise pour David.

Ce processus qui dura plusieurs heures, et qui vit des responsables de la prison qui refusaient d'obéir à une ordonnance du tribunal, ne fut qu'un épisode parmi tant d'autres attaques récentes sur l'État de droit au Canada.

Des injonctions sont devenues l'arme de choix pour ceux qui travaillent à restreindre la liberté religieuse. Sans une

injonction, la police ne peut émettre qu'une amende, et la personne qui reçoit l'amende peut aller devant un tribunal, exigeant que le gouvernement produise des preuves à l'appui de son accusation. En revanche, une injonction permet aux policiers d'emprisonner immédiatement le contrevenant. Elle ne précise pas non plus quand la personne sera libérée ; théoriquement, la personne pourrait rester en prison indéfiniment si elle refusait d'accepter les conditions de libération précisées par le gouvernement.

Le 6 mai, les Services de santé de l'Alberta ont discrètement demandé une injonction leur donnant le pouvoir d'arrêter toute personne trouvée en train de se rassembler à l'extérieur en groupe de cinq personnes ou plus. Cette décision fut accordée et annoncée dans un communiqué de presse le même jour.

Habituellement, les injonctions ont pour cible une liste étroite de personnes. Celle-ci était différente. Elle donnait aux officiels de santé de l'Alberta le pouvoir d'emprisonner pratiquement n'importe qui pour une période illimitée. Selon le communiqué de presse, « Tous les autres organisateurs de rassemblements illégaux annoncés et de manifestations violant les directives de santé publique de COVID-19 » étaient inclus.

Cela attira l'examen des cabinets d'avocats. Le 10 mai, l'injonction a été modifiée pour cibler une entité spécifique : un café qui refusait de fermer ses portes. Or, trois jours après cette modification, le gouvernement a utilisé cette injonction même—illégalement—afin de cibler un autre pasteur.

Le pasteur Tim Stephens n'avait aucun lien avec le café, et il n'a pas été informé de l'existence de cette injonction avant son arrestation du 16 mai. Ceci était également illégal ; l'exécution d'une ordonnance du tribunal sans en aviser le suspect n'est autorisée que dans des situations telles que la violence familiale, où le fait d'annoncer l'action pourrait mettre en danger la vie de la victime.

M. Stephens a été détenu dans une prison à Calgary pendant deux jours, jusqu'à ce que ses avocats sont parvenus à un accord avec un juge.

En vertu de la même loi, un pasteur de l'Alberta, James Coates, qui dirige l'église *GraceLife*, passa 35 jours en prison. Pourquoi autant de temps derrière les barreaux ? Le juge exigeait que Coates cesse de tenir les services religieux comme condition de libération. Mais Coates refusait, disant que cela violait ses croyances religieuses. Entre temps, les Services de santé de l'Alberta érigeaient une clôture de sécurité autour de l'église *GraceLife* et engagea une entreprise de sécurité privée pour empêcher les fidèles de la congrégation d'y entrer.

D'autres provinces ont connu des incidents similaires. En Ontario, la police a interrompu un service religieux dans une église de la petite ville d'Aylmer et renvoya la congrégation chez elle.

Dans tous les cas qui ont retenu l'attention des médias, au moins une des lois du Canada qui régit la liberté religieuse a été violée. De plus, la plupart de ces « crimes », sinon tous, ne sont pas punissables d'une peine d'emprisonnement.

La section 176 du Code criminel du Canada interdit l'interruption d'un service religieux ou d'arrêter un dirigeant religieux à un moment quelconque pendant, immédiatement avant, ou après un service religieux. Toute personne, y compris les forces de l'ordre, peut être mise en prison jusqu'à deux ans pour avoir perturbé un rassemblement religieux.

La répression des rassemblements religieux pourrait aussi violer la Charte canadienne des droits et libertés, portant atteinte à la « liberté de conscience et de religion » et la « liberté de réunion pacifique ». Ces libertés ne sont « assujetties qu'aux limites raisonnables prescrites par la loi qui peuvent être justifiées d'une manière démontrable que dans le cadre d'une société libre et démocratique. »

Le coronavirus menace-t-il suffisamment le Canada pour que « la fermeture d'églises et l'emprisonnement de dirigeants religieux soient manifestement justifiées ? »

Selon les données, la réponse est non.

Le *Justice Center for Constitutional Freedoms* [Centre de la justice pour les libertés constitutionnelles] a compilé des données de Statistique Canada et a constaté que dès le 15 mai, le taux de mortalité du coronavirus au Canada était 0,07 pour cent. Le taux de survie est donc de 99,93 pour cent. Il y a actuellement 2,594 patients hospitalisés atteints du coronavirus dans tout le pays, y compris ceux en soins intensifs. Cela équivaut à 0,006 pour cent d'une population de plus de 38 millions d'habitants.

Les provinces individuelles suivent cette tendance. Dès le 13 mai, le taux de mortalité de l'Alberta était 0,05 pour cent, avec 99,95 pour cent des personnes se rétablissant. Sur une population de plus de 4,4 millions d'habitants, 737 personnes étaient hospitalisées pour le coronavirus, soit 0,016 pour cent de la population. L'âge moyen des personnes décédées du coronavirus était de 81 ans, comparativement à une espérance de vie de la province, qui est 81,6 ans.

Depuis plus de 150 ans, le Canada jouissait d'un niveau de liberté religieuse que peu d'autres nations connaissent. La nation tire fierté d'être un refuge pour ceux qui fuient la persécution religieuse dans le monde entier.

Or, les dirigeants du Canada réduisent maintenant cette liberté en imposant des interprétations de la loi très contestables et souvent illégales, pour une maladie dont le taux de survie dépasse 99 pour cent.

Artur Pawlowski a parlé de sa propre expérience lorsqu'il a averti que le gouvernement accumule le pouvoir d'une manière

similaire à la Russie soviétique. Il a comparé la situation à la façon dont la Gestapo, sous Hitler, utilisait son pouvoir pour menacer, emprisonner, et finalement tuer ceux qui étaient en désaccord avec l'État.

Pourquoi la suppression des groupes religieux devient-t-elle acceptable dans une nation dite « libre » comme le Canada ?

La raison de la guerre du Canada contre les églises est expliqué dans notre article. Une nouvelle ère dangereuse du 'culte de la Volonté', par le rédacteur en chef de la Trompette, Gerald Flurry. Dans cet article, il a averti contre le danger posé par des politiciens qui ignorent volontairement les faits et l'État de droit pour privilégier leur propre volonté—leurs propres opinions ou sentiments sur ce qui est vrai. Des dictateurs tels que Hitler et Staline sont arrivés au pouvoir de cette façon.

Le Canada perd son État de droit parce qu'il a rejeté la source ultime de la loi : Dieu. « Lorsque les êtres humains rejettent la vérité de Dieu, ils commencent à adorer leurs propres opinions », a écrit M. Flurry. « Lorsque ce type de pensée s'enracine suffisamment, les gens cessent même de se soucier de la différence entre le vrai et le faux. Un tel raisonnement ouvre la voie aux tyrans ! Les tyrans haïssent les faits et les vérités qui limitent leur pouvoir. Ils ignorent donc la réalité pour privilégier leur propre 'interprétation magique' du monde. »

Il y a une dimension spirituelle de la guerre du Canada contre les églises. Lisez l'article de M. Flurry <u>Une nouvelle ère</u> <u>dangereuse du 'culte de la volonté</u>' afin de comprendre ce qui se cache derrière cette attaque contre la liberté religieuse du Canada.